

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 11**Présents : 11****Pouvoirs : 0****Votants : 11****Pour : 11****Contre : 0****Abstention : 0****Présents :**

Gérard BACHELIER, Steve GABET, Ginette GARNIER, Marine HAGRON,
Tony LABASSE, Jessica MASSIOT, Quentin MISBERT,
David CHAMARD, Steve MORIN, François RIGAUX, Lucile RICHARD

Absents excusés :**Absents non excusés :****Pouvoirs :**

donne pouvoir à

Séance du 21 mai 2025**Secrétaire de séance :**
Lucile RICHARD**Président de séance :**
Steve GABET**Convocation du 15 mai 2025****Délibération réf : DCM 2025-17****Objet : Convention avec la restauration ADMR Bernay Saint Martin**

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de Convention ci-joint

Vu la lettre de résiliation d'API envoyée en AR le 31 mars 2025 et prenant fin au 31 Mai 2025

Considérant que nous avons subi plusieurs manquements de la part d'API Restauration depuis Octobre 2023.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que suite à de nombreux échanges avec la directrice de l'EHPAD Madame Bernet et son chef cuisinier, nous pouvons mettre en place une collaboration à partir du 2 Juin 2025, entre les cuisine de l'EHPAD de Bernay Saint Martin et la restauration scolaire de l'école du Bois Hardy de Marsais.

Pour faire une comparaison de tarif :

- API 2024-2025 avec 4 éléments pour 79 élèves + 2 adultes = 310.23 TTC/jour
- ADMR 2025-2026 avec 5 éléments pour 79 élèves + 2 adultes = 333.41 TTC/jour

Certains points ont retenu notre attention :

L'établissement s'engage à former et accompagner nos agents, instaurer des échanges réguliers entre nos établissements, se fournir en produits locaux et de saison.

- Préparation sur place par des chefs cuisiniers, les menus sont validés par la Commission restauration (diététicienne, infirmière coordinatrice, référent alimentaire, 3 résidents, 2 soignants, 1 agent de restauration, représentants des bénéficiaires portage de repas et la directrice).
- Livraison dans des containers isothermes en liaison froide et bacs gastro (inox) respectant les quantités par élèves et par âge
- Menu proposé en 5 éléments au lieu de 4 actuellement (sans changement de tarif pour les familles)

- Respect des repas différencier (régime alimentaire, PAI ou allergie)
- Réservation des repas une semaine à l'avance

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la convention de prestation de service pour la fourniture de repas à la cantine du Bois Hardy de Marsais ci-annexée.

Après en avoir délibéré et à **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- **D'approuver** les termes de la convention de prestations de services pour la fourniture et la livraison des repas au bénéfice du service de restauration de l'école du Bois Hardy de Marsais.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

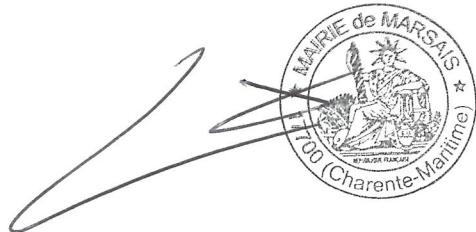
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 21 Mai 2025

Le secrétaire de séance,
Lucile RICHARD



Le Maire,
Steve GABET



MAIRIE de MARSAS *
1700 (Charente-Maritime)
M. GABET